

I. I. U.

II

1308

L

ACADÉMIE ROUMAINE

BULLETIN

DE LA

SECTION HISTORIQUE

PUBLIÉ

AVEC LE CONCOURS DE LA  
FONDATION ROYALE FERDINAND I-ER

SOUS LA DIRECTION DE

N. IORGA

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BUCAREST  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

TOME XVIII

EXTRAIT

LES COMMENCEMENTS DE VENISE

PAR

N. IORGA



BUCAREST

1931.

ACADÉMIE ROUMAINE  
BULLETIN  
DE LA  
SECTION HISTORIQUE

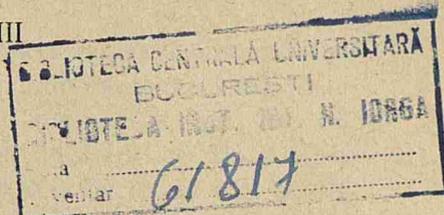
PUBLIÉ  
AVEC LE CONCOURS DE LA  
FONDATION ROYALE FERDINAND I-ER

SOUS LA DIRECTION DE

N. IORGA

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BUCAREST  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

TOME XVIII



EXTRAIT  
LES COMMENCEMENTS DE VENISE  
PAR  
N. IORGA



BUCAREST  
1931.



## LES COMMENCEMENTS DE VENISE.

PAR N. IORGA.

### I.

#### LES VENISES POPULAIRES.

Une question primordiale qui se pose lorsqu'il s'agit des commencements de Venise est pourquoi ils n'ont pas été présentés jusqu'ici d'une façon suffisamment critique. Cette première question engage à donner quelques renseignements bibliographiques.

Combien nombreuses sont les histoires de Venise et combien parmi ces histoires de Venise il y en a qui méritent sans doute beaucoup d'éloges, en commençant par celles qui ont été données au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'histoire de Daru<sup>1</sup>, ou celle, en allemand, d'un Lebet. Au XIX<sup>e</sup> siècle, du côté de Venise même un ouvrage très étendu, qu'on consulte très souvent et qu'on consultera encore pendant longtemps, lorsqu'il s'agit de trouver des renseignements concernant surtout ce qui vient après l'an mille, mais qui s'intéresse moins aux origines de la République: l'ouvrage, résumant parfois le contenu des archives mêmes de Venise, de Romanin<sup>2</sup>, travail très honnête et très précis. Mais, l'auteur étant préoccupé de la forme littéraire, il a été rédigé à une époque où la critique historique en était encore aux tâtonnements.

Combien lui est supérieur un autre ouvrage, qui prétend s'attacher uniquement à la vie privée des Vénitiens<sup>3</sup>, mais qui traite en même temps, — car on ne peut pas séparer les

<sup>1</sup> Nouvelle édition Capolago, 1837.

<sup>2</sup> Sandi avait déjà essayé dès 1755 une *Storia civile della Repubblica di Venezia*, qui fut suivie par l'oeuvre de C. A. Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, 1798.

<sup>3</sup> Molmenti, *La Storia di Venezia nella vita privata*; dernière édition Bergamo, 1927.

deux—, la vie publique aussi, et pour l'histoire de Venise tout entière. La nouvelle édition de ce livre tout à fait remarquable est un des plus beaux produits de la technique typographique contemporaine. Un large résumé, publié à Venise, quelques années après la guerre, aux frais de la ville même, donc presque une publication officielle, est la *Republica di Venezia ne' suoi undici secoli di storia* de M. Battistella.

Et je n'oublierai pas, dans cette brève inspection bibliographique, le petit résumé, si utile à son époque, de Rinaldo Fulin, *Breve storia di Venezia*.

A côté de ces ouvrages publiés par les Italiens, il y en a un de très petites proportions, qui représente non seulement une profonde connaissance de l'histoire de Venise, mais en même temps toute une vie passée à Venise en contact avec ses riches archives: celui de Horatio Brown, publié dans la collection des „Temple Primers” de Londres<sup>1</sup>.

Le travail le plus récent sur l'histoire de Venise<sup>2</sup>, celui auquel les érudits s'adressent en ce moment, est dû à un Allemand, M. Kretschmayr: il est publié dans la grande collection, d'une réputation universelle, des éditeurs Friedrich Andreas Perthes, à Gotha<sup>3</sup>.

L'érudit allemand a donné, il y a une vingtaine d'années, le premier volume, et après quinze ans seulement, une fois la guerre terminée, le second, qui va jusqu'à la fin du XV-e siècle, alors que le premier s'occupe des origines et des premiers siècles de prospérité naissante.

M. Kretschmayr n'avait jamais fait de recherches dans ce domaine avant d'être chargé d'écrire l'Histoire de Venise, ayant publié, lorsqu'il était tout jeune, seulement un travail sur un

<sup>1</sup> Voy., du même, *Venice, an Historical Sketch of the Republic*, Londres 1895; *Studies in the history of Venice*, Londres 1907. Puis W. C. Hazlitt, *The Venetian Republic*, Londres 1900; F. G. Hodgson, *Early History of Venice*, Londres 1901; W. R. Thayer, *The early history of Venice*, New-York 1905.

<sup>2</sup> Cf. aussi le beau livre de M. Ch. Diehl, *Venise*.

<sup>3</sup> Cf., pour l'historiographie allemande sur Venise, Lentz, *Das Verhältnis Venedigs zu Byzanz*, dans la „Byzantinische Zeitschrift”, I, 1891; Lenel, *Zur älteren Geschichte Venedigs; Venetianisch-Istrische Studien*, et un compte-rendu dans la *Historische Zeitschrift*, XXIX.

sujet vénitien, mais d'histoire moderne, sur ce curieux personnage du XVI<sup>e</sup> siècle qui a été Aloisio Gritti, fils bâtard d'un doge vénitien, plus tard candidat à la couronne de Hongrie, soutenu par le Sultan Soliman. Il faut bien dire que l'auteur s'est rendu compte dès le commencement de la difficulté de son travail, et dans la préface d'un ouvrage élaboré avec beaucoup de difficulté il déclare lui-même combien il lui a coûté de devenir médiéviste.

Son travail est très bien informé, d'une bibliographie parfois effarante, qui est placée à la fin de chacun des volumes. On ne pourrait pas dire la même chose en ce qui concerne l'ordonnance intime du sujet.

C'est, du reste, aussi l'opinion de quelqu'un qui, avec un autre Allemand, qui a posé les bases de l'histoire critique des commencements de Venise, M. Simonsfeld, est considéré à juste titre comme le plus sûr des guides: M. Lenel. Il est vrai que pour M. Lenel il n'y a ni travaux anglais, ni travaux français ayant du poids.

Tout récemment enfin, dans deux volumes, d'une abondante exposition, M. Roberto Cessi a repris, avec beaucoup de bon sens et avec un grand amour pour sa noble patrie, le sujet des origines vénitiennes<sup>1</sup>.

Ce problème des origines se pose en ce moment de la même façon dont il se posait lorsqu'on a commencé à rédiger des chroniques de Venise. Alors on disait que Venise doit son origine,— on fixait même la date —, au mouvement d'Attila pénétrant avec ses hordes en Italie. Il y aurait eu alors un grand afflux de population dans les lagunes, qui n'auraient pas été habitées jusque là,— ce qui est absolument faux, car les lagunes ont eu toujours des habitants dès l'époque préhistorique. Donner à cette belle et grande chose, inimitable, qui est Venise, comme point de début, l'agression dévastatrice du roi hun est d'une logique peu commune.

Je ne sais, au juste, d'où vient cette légende, qui est pourtant tellement enracinée qu'on montre, à Torcello, le siège d'Attila,

<sup>1</sup> Voy. aussi *Le origini territoriali del ducato veneziano*, dans „Venezia, Raccolta di studi di storia ed arte, editi dal Museo Correr”, I, Milan, 1919.

un siège probablement ancien, mais qui n'a rien à faire avec les Huns, et avec leur chef. Peut-être y a-t-il — je risque une hypothèse très hasardée — une confusion entre le nom d'Attila et ce fait que l'histoire de Venise part en grande partie de cette localité d'Altino, qui joua si grand rôle dans la fondation de la ville.

Si se problème existe pourtant aujourd'hui encore, c'est, peut-être, dû au fait qu'on n'a pas employé une méthode qui me paraît pouvoir porter des fruits: celle des corrélations historiques, mais sans doute aussi à cause du manque de documents contemporains.

Je parlerai, donc, d'abord, des premières sources de l'histoire de Venise, pour essayer de séparer ce qui, dans ces sources, est certainement contemporain, le très peu qui l'est au-dessus de toute critique.

Il n'y a pas de chronique de Venise plus ancienne comme rédaction que le XI-e siècle, et, avant le XI-e siècle, il n'y a absolument rien que ce qui a pu passer dans les compilations ultérieures, sans rien conserver du caractère contemporain.

Ces chroniques ont été publiées dans la grande collection allemande des *Monumenta Germaniae Historica*, XIV, par M. Simonsfeld et, en particulier aussi, par quelqu'un auquel les origines de Venise doivent beaucoup plus qu'à n'importe quel autre savant indigène ou étranger, Monticolo, qui a publié un premier volume de sources narratives concernant l'histoire de sa patrie<sup>1</sup>. Un second volume, qui aurait contenu la chronique éditée par Simonsfeld, n'a jamais été imprimé. Dans le seul volume il y a d'abord la chronique d'Aquilée, qui a joué un rôle très important, qu'on verra bientôt, dans la formation de Venise, puis une seconde chronique, qui s'occupe avant tout du patriarcat d'Aquilée, oeuvre tout à fait ultérieure et fondée sur des données légendaires, qui parlent du moment où régnait l'„empereur très glorieux Tibère Constantin”.

A côté de cette chronique deux autres, l'une tout à fait courte, l'autre un peu plus étendue, ne donnant autre chose que la

<sup>1</sup> *Cronache venete antichissime*, I, Rome 1890. Cf. *Atti dell' Istituto veneto*, LXXIII-XXIV, et *l'Archivio Veneto*, XXVIII, le *Nuovo Archivio Veneto*, III,

succession des patriarches de Grade, vieille ville en rapport avec un Gradus de l'époque romaine. Mais, surtout, il y a la chronique de Jean le Diacre.

La base, autant qu'on peut parler d'une base pour l'ancienne histoire de Venise, c'est cette chronique de Jean le Diacre. Avant Monticolo et aussi par Monticolo on sait ce qu'a été Jean le Diacre: les missions qu'a remplies, au X-e et au XI-e siècles, ce personnage, assez remarquable, auquel on doit certainement la dernière partie de la chronique. Ce qu'il dit sur le mariage byzantin du fils du doge, sur l'arrivée à Venise et le sort ultérieur de la princesse Marie et de son époux, tout cela est visiblement contemporain; pour le reste, ce n'est qu'une compilation sèche, mais une compilation contenant des fragments qui ont eu une vie, sans que la vibration contemporaine se fût conservée.

Dans le volume de Monticolo il devait y avoir la seconde chronique importante de la vieille Venise. Elle s'appelait *Chronicon Altinate* — et Monticolo continue à l'appeler de cette façon, bien que la critique allemande l'eût partagé en deux parties: une partie ancienne, les „*Annales de Venise*”, et une Histoire des doges. De fait, cette chronique est composée de plusieurs parties. D'abord une partie légendaire, qu'on a habituellement négligée totalement, — et il ne fallait pas le faire parce que dans cette chronique il y a une tentative tout à fait intéressante de relier ce qui est italien et ce qui est byzantin. Venise, qui se savait appartenir à deux mondes, a trouvé dans l'auteur inconnu, d'une naïveté déplorable et charmante, de cette partie de la chronique d'Altinum le moyen de mettre ensemble ses deux origines disant: nous devons notre sujétion à Byzance, mais les empereurs byzantins avaient l'habitude de venir à Rome ou à Milan pour s'y faire couronner.

Jamais un empereur byzantin n'a pensé à se faire couronner à Rome, d'autant moins à Milan; il y a eu un seul empereur byzantin qui fût venu à Rome, un moment, et qui est mort en Sicile. Mais la légende contenue dans la chronique d'Altinum veut concilier ces deux origines, et elle arrive plus ou moins à le faire.

En dehors de cela on a des généalogies des grandes familles.

L'auteur de cette partie veut montrer d'où vient la noblesse vénitienne. Il n'est pas bien sûr lorsqu'il dit: telle vient de Dal-

matie, telles autres sont parties de la péninsule balcanique ou d'une région italienne; seulement, à l'époque où la chronique a été rédigée, on avait cette tradition qu'une partie des grandes familles de Venise était originaire de telle ou telle région étrangère.

Puis il y a une partie de pure chronique, dans laquelle on trouve des faits; seulement jamais les faits contenus dans cette chronique n'ont l'importance de ceux que présente celle, infiniment supérieure, de Jean le Diacre.

Avec cela, en fait de documents, on n'a pas même une dizaine qui soient antérieurs à l'an mille: pour la plupart des documents d'ordre privé, des documents de propriétaires, intéressants au point de vue de la langue, ou de certaines choses de droit tenant à la propriété urbaine, mais ce sont très rarement des documents historiques dans le vrai sens du mot.

Dans telle convention conclue avec le roi lombard intervient aussi le doge de Venise; seulement il est un peu à côté.

En dehors de cela une seule inscription. En plus une mention dans les lettres de Cassiodore, le secrétaire du roi d'Italie, du grand roi germanique de l'époque, Théodoric. Et, du côté de l'Orient, une mention dans un chroniqueur byzantin, qu'on appelle d'un nom impérial, mais l'empereur, Constantin le Porphyrogénète, ne faisait que patronner un travail presque officiel, qui reposait sur des sources sans doute contemporaines, sur des rapports, sur une information bien sûre, trouvée dans les archives de Byzance. Il y a là-dedans l'énumération des îles vénitiennes, la caractérisation de l'importance qu'avaient à ce moment un à un les éléments qui ont formé Venise.

Venons à ces seuls renseignements qui sont contemporains, si on laisse de côté les actes de propriété dont je parlais auparavant.

Ce qu'il y a en première ligne, c'est le témoignage de Cassiodore. Ce témoignage est contenu dans la XII-e partie de son recueil, lettre 24. Le secrétaire de celui qui était maître de l'Italie, la gouvernant au nom du seul empereur, qui était maintenant celui d'Orient, à Constantinople, nous représente une ville assez importante, ou au moins un groupe assez important de population qui vit „à la manière des oiseaux aquatiques<sup>1</sup>”; ils

<sup>1</sup> Aquatiliū avium more domus est,

ont des barques qui sont attachées à leurs maisons bâties sur des pilotis, et ces vaisseaux forment une „flotte des Vénitiens”<sup>1</sup>. Cette flotte est employée à des voyages assez lointains.

Une organisation de transports, la *schola nautarum*, porte à Ravenne — et c’est par là que Cassiodore connaît ce petit monde insulaire — de l’huile et des vins d’Istrie. Cassiodore sait par leurs récits que les gens des Venises, sur leurs „fondements”, vivent de la pêche et du commerce du sel.

Et, pour gouverner ce monde de la *laguna viva*, il y a des tribuns de la mer, *tribuni maritimorum*.

Or, si on prend le texte de Cassiodore, tel qu’il est, on pourrait croire vraiment que dès cette époque, donc dès le VI-e siècle, il y avait un groupement vénitien, un bloc des „Venises” — le pluriel du nom se conserve plus tard aussi—déjà consolidé, que ce bloc avait une administration régulière, une armée maritime, une flotte, et déjà un commerce très développé, allant jusqu’aux régions de l’Orient.

Seulement, il faut penser à la façon dont écrivait Cassiodore, à la façon dont il „formait” son style, Cassiodore a recueilli ses lettres, les a mises ensemble, les a publiées, pour ainsi dire, à cause de leur intérêt formel. Alors, il a introduit pour chacune de ces lettres des éléments qui appartenaient à la façon courante, y transportant des notions qui n’étaient pas de mise à Venise elle-même. On trouve, ainsi, dans le développement de l’ancienne historiographie roumaine, au seizième siècle, tel cas d’un moine qui a transposé de cette façon le récit d’un chroniqueur byzantin antérieur de plusieurs siècles, changeant seulement les noms: là où il était question de l’empereur byzantin, il a mis le nom d’un prince de Moldavie, là où il y avait une place de bataille ancienne, il a mis une autre, récente.

Il est bien certain qu’au VI-e siècle il n’y avait pas au propre sens du mot ce qui ressort des termes employés par Cassiodore.

Au contraire, il est indubitable que ce que présente pour le X-e siècle l’oeuvre de Constantin le Porphyrogénète est une vérité contrôlée, là aussi où on a l’énumération des parties

<sup>1</sup> *Classis Venetorum*.

constitutives de Venise: Κάπρη, *Caprule* (*aquae caprulae*, opposées à *aquae gradatae*; Caorle), Ηδέλα, Πριστῆνα, *Metamaucum* (Malamocco). La transmission des noms d'un manuscrit à l'autre les a probablement changés, mais, lorsqu'il est dit que telle île, Torcello, maintenant presque totalement abandonnée à cause de la malaria, est „une grande place de commerce”, ἐμπόριον μέγα, il n'y a pas de doute qu'elle représentait, au X-e siècle, la partie la plus importante des Venises.

Il y a quelques années, on a trouvé un texte d'une autre importance, inattaquable comme authenticité, une inscription de Torcello même. Il a fallu la reconstituer, car la partie finale manque. J'ai essayé de refaire la lecture donnée par un de ces historiens de Venise dont la présentation est la plus sûre, M. Vittorio Lazzarini, professeur à l'Université de Padoue<sup>1</sup>.

Voici le contenu de cette inscription, que j'emploierai comme base:

[In] n[omi]ne d[omi]n[i] n[ostri] Ihu. Xpi. imp[erante] d[omino] n[ostro] Her[ac]lio perpetuo Augus[to], anno XXVIII, ind. XIII, facta [fuit] ecclesia Sancte Marie D[e]i g[e]n[er]icis ex iuss[u] pio et [bono] d[omi]n[o] n[ostro] Isaacio excel[en]ti ex[arch]o, patricio, et D[eo] vol[ente] o[mn]i[u]m merc[at]us et [tot]us exerci[tus]. Hec fabri[ca] est in monum[entum] gloriosum magistro mil[itum] strenuum virum].... [O]rest[em] in hunc locum suum huius ecc[les]ie et in h[onore][m]....

En traduction:

„Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous le règne de notre empereur Héraclius, perpétuel auguste, en l'année XXVIII de son règne, indiction XIII, a été fondée l'église de Notre Dame, de *Sancta Maria, Dei Genetrix*, par l'ordre du pieux et bon seigneur Isaac, le très excellent exarque, patrice et, avec la volonté de Dieu, par la ville et toute l'armée. Cette église a été faite sous le glorieux *magister*, maître de la milice, le brave Oreste, à cette place même, de cette église et en l'honneur...

Donc il y a comme autorité supérieure l'exarque; le patrice peut bien être l'exarque, étant un titre accordé par Constantinople, qui ne représente pas une dignité; à côté le *magister militum*, le maître de la milice, puis l'armée et la ville.

<sup>1</sup> *Nuovo Archivio Veneto*, 1903.— Molmenti (ouvr. cit., I) en donne aussi la reproduction phototypique.

Mais dans cette ville, ce marché, *mercatum*, correspondant au terme byzantin, de sens double, ἐμπόριον il y a naturellement, sans que l'inscription le dise, une autre chose qui se rencontre dans n'importe quelle ville italienne, le *senatus*, une magistrature qui ne peut pas manquer dans n'importe quel groupement urbain, de l'Italie ou de la péninsule des Balcons; puis, à sa disposition, une assemblée des „hommes bons et anciens”.

A la tête de l'armée le „magister militum”; en face, le peuple, avec son assemblée et ses magistrats populaires, voilà les éléments constitutifs de toute formation urbaine occidentale à cette époque.

Mais il y a plusieurs espèces de „magistri militum”: maintenant et à cette place, des choses jadis officielles sont devenues populaires. L'exarque ne peut pas le devenir; c'est un fonctionnaire de Byzance, d'autorité plutôt nominale, car, avec une autre façon de vivre, on retient les choses anciennes. Mais le *senatus* n'est pas quelque chose comme l'ancien sénat de Rome, mais bien l'assemblée d'une bourgade.

Or, pour arriver à mettre quelque chose entre les interstices béants qui séparent l'information authentique il faut recourir à une méthode que j'ai souvent recommandée, mais dont on continue à contester l'utilité, méthode qu'on emploie en sociologie: étudier un phénomène qu'on ne peut pas étudier sur place, à telle époque, dans des formes à côté, à la même époque, avec les mêmes éléments.

Et, alors, voici le résultat qu'on pourrait tirer, pour l'ancienne histoire de Venise, de l'emploi de cette méthode: Venise, si on la considère comme une formation *romane*, comme une *chose populaire, autonome*, venue après l'abandon de la possession de l'Empire sur cette région, n'est pas une chose isolée, bien que les lagunes lui donnent un peu ce caractère; des places sur le continent sont liées étroitement à ces îles. Il y a d'autres groupements qui ressemblent à celui de Venise <sup>1</sup>.

Les îles qui sont près de la côte balcanique, Brazza, Lesina, etc. ont vécu dans les mêmes conditions et on n'a pas fait encore des recherches assez étendues dans les archives de Zara

<sup>1</sup> Cf. aussi, dans Jean le Diacre; p. 30, un „Croatorum judex”.



pour trouver tout ce qui nous reste en ce qui concerne l'histoire populaire de ces îles, qui forment bien un archipel abandonné par Rome, mais conservant la vénération pour l'empereur lointain, invisible. La façon de vivre est la même dans ces îles et dans la partie correspondante du continent. Tout cela tient ensemble: on le voit bien par le développement de Venise elle-même. Or, il arrive que, pour l'époque de formation de Venise, on a des renseignements pour ces quasi-Venises. Ainsi Raguse dont j'ai traité une autre fois, cette Raguse où on voit la façon dont une pareille *Romania* se forme et dont elle évolue.

Les institutions de Raguse sont beaucoup moins développées que celles de Venise. Raguse représente une chose arrêtée dans son développement, une chose enkylosée, tandis que Venise, sujette à tant d'influences, a changé très souvent de caractère, tout en conservant la même base d'institutions anciennes.

Ensuite, il y a un passage dans deux chroniques byzantines, celle de Théophane et celle de Théophylacte Simokatta, pour le commencement du VII<sup>e</sup> siècle, et c'est justement l'époque la plus difficile à présenter de l'histoire de Venise, où on voit, sur le Danube, la façon dont une „Romania” se présentait. A ce moment une armée byzantine vient sur la rive droite bordée de cités autonomes, ayant absolument le caractère de ces formations politiques primitives qui existaient dans les îles de la lagune et dans les parties correspondantes du continent. Elle veut faire une expédition au-delà du fleuve, pour laquelle elle demande le concours des habitants. Or, ceux-ci déclarent reconnaître l'empereur, absolument de la même façon que les Vénitiens; ils proclament publiquement et solennellement être une dépendance de l'Empire, comme Venise aussi le fait à toute occasion. Il y a aussi une armée, un *exercitus*, qui a dû avoir son „magister militum”. Mais c'est une chose locale qu'on ne prête pas à l'Empire. De même la flotte byzantine ne pouvait pas pénétrer à Venise dans le port même; on ne pouvait pas y installer un fonctionnaire byzantin, parce que ceci aurait signifié violer l'autonomie. Mais, sur le Danube, ils n'acceptent pas l'armée impériale entre les murs, et, lorsque le commandant byzantin, personnage très important, se fâche et dit: mais si nous entrions de force?”, la réponse est: „Essayez seulement, et nous

allons sonner les cloches pour défendre, sous la conduite de l'évêque, notre autonomie".

Dans le XXVI-e volume du *Nuovo Archivio Veneto*, il y a un travail de doctorat de M. Giovanni Fiastri sur „l'assemblée du peuple à Venise comme organe constitutionnel de l'État".

On y voit très bien la façon dont fonctionnait en 900 et 959 cette assemblée, le *publicum placitum*, qui élisait les „magistri militum", puis, aussi, le duc, le „doge", celui auquel on donne à son installation „l'épée, le sceptre et la selle"<sup>1</sup>.

Ce *placitum* (dont les „plaideurs") fonctionne avec „les évêques et les juges et le peuple des Venises": *cum episcopis et iudicibus et populo Veneciarum*, avec „les juges et autres hommes bons", *cum iudicibus et altis bonis hominibus*.

Ainsi, la base c'est l'assemblée populaire, qui élit les magistrats, qui fixe les normes du gouvernement, qui peut intervenir dans les problèmes de politique extérieure.

Mais à côté de cette assemblée il y a autre chose. Il y a, d'abord, comme chefs, pendant longtemps, de ces cités des Venises, *les évêques*. La question de la réunion des éléments qui ont formé Venise est rattachée à ce problème épiscopal. Il faut d'abord échapper à Aquilée et à Grado aux patriarches, à ces gens de loin qui veulent maintenir une autorité supérieure. Et les Vénitiens de toutes les Venises ont été servis par la querelle des trois chapitres, qui éclate au VI-e siècle, en 544, amenant un long conflit entre Grado, qui était byzantine et qui a accepté donc l'hérésie constantinopolitaine, et entre Aquilée, restée, jusqu'au patriarche Candidien (607-610), dans l'orthodoxie et qui paye sa révolte par une nouvelle destruction, en 568. La paix religieuse ne s'imposera que vers 700. S'il n'y avait pas eu cette longue querelle entre les deux formes du patriarcat, on n'aurait pas pu se réunir d'une place à l'autre. Dans chacune de ces petites localités il y a un évêque: l'évêque de Torcello, celui de Concordia, à Caorle, celui de Malamocco, celui d'Olivolo. Il a fallu que ces évêchés se fondent ensuite.

Mais ce qui était facile pour les petits centres ne l'était pas pour les plus grands. Il y a eu donc pour avoir, au bout, la cité unique, une longue rivalité entre deux centres beau-

<sup>1</sup> Spatam fustemque et sellam; Jean le Diacre; p. 22.

coup plus importants que celui qui a fini par s'imposer, parce que la Venise d'aujourd'hui était seulement le *Rivum altum* (*Allinum*, ne représente qu'une autre surélévation du terrain), c'est-à-dire le „canal haut”, le canal creusé à un point où la lagune est plus élevée, Olivolo, Castello, Dorsoduro, Spinalonga (Giudecca) s'y rattachent<sup>1</sup>.

Pour arriver à ce triomphe final, il a fallu que des concurrents plus anciens s'entre-détruisent. Et, alors, pendant des siècles, le VI-e, le VII-e et même le IX-e, il y a eu des combats acharnés entre cette ville d'Héraclée, de l'empereur Héraclius, qu'on appelait aussi la *civitas heracleana*, la *civitas nova*, et *Νεόκαστρον*, une fondation byzantine nouvelle, où les Byzantins voulaient avoir la capitale, et Malamocco.

Cette Héraclée, qui a été brûlée par les „Venetici”, à un moment donné, s'est refaite; elle a donné des doges jusqu'à Pierre Candiano, en 887. Mais, dès 804<sup>2</sup>, le gouvernement a passé à Malamocco. Obelerio, un des chefs du gouvernement vénitien, est un tribun de Malamocco. Il a fallu qu'Héraclée soit détruite de nouveau et qu'elle abandonne totalement son rôle après cette autre catastrophe, il a fallu aussi que l'importance de Malamocco disparaisse pour que tout le monde vienne, en 810 déjà, du côté de Rialto, qui, avec son église de St. Théodore et son palais, représentait le centre encore frais, plein d'une vitalité non attaquée jusque là. Son insignifiance pendant le passé formait sa force à ce moment-là.

Il reste à expliquer ces deux choses, dont la première est la succession, très discutée, des „magistri militum” et des doges. Ceci sans donner une chronologie qu'on trouve partout et qui est plus ou moins inutile. En 713-716 un „magister militum”, qui est plutôt le fonctionnaire officiel de Pola, pour „Venise et l'Istrie”, conclut un traité avec Liutprand; en 713 on élit les magistrats; en 737 on trouve cinq ou sept „magistri” de caractère populaire.

Une vraie réapparition des „magistri militum” par dessus le doge qui avait déjà gouverné à Venise.

Observons, d'abord, que ce titre de duc, qui est aussi

<sup>1</sup> Battistella, *La Repubblica di Venezia*.

<sup>2</sup> J'emprunte à M. Battistella la chronologie.

germanique, lombard, carolingien, est surtout byzantin. Mais avec Constantinople on est en querelle, pire que celle des trois chapitres, dès 740, à cause de l'iconoclasme de Byzance. Aussi, lorsqu'il y a une forte influence byzantine, comme en 802, lorsque le doge tue le patriarche de Grade, on a le duc; lorsqu'il y a une révolte contre Byzance, on revient à l'ancien système des chefs de l'armée, pour qu'ensuite, lorsque Byzance regagne de nouveau son influence ou lorsque la haine contre Byzance, à cause de la querelle, diminue, on revienne au nouveau système du doge. Tout cela n'est, au fond, qu'une question de titres. Il peut arriver que le même personnage soit considéré comme un „magister militum” et comme un doge, comme Maurice II, qui est „magister militum, consul et imperialis dux Venetiarum provinciae”.

Quant aux tribuns, dérivant des anciens „tribuni maritimarum”, leur qualité reste, malgré toutes les discussions, encore assez obscure. Ils paraissent représenter d'abord l'ancien localisme, puis le commencement d'une aristocratie qui deviendra si grande.

Maintenant, à la fin, pourquoi cet arrêt à l'an mille, pourquoi fixer une nouvelle période à partir de cette date?

Venise faisait partie d'un ensemble adriatique. Nous avons l'habitude de considérer les deux rives d'une mer par rapport à ce qui les sépare. On croit que le rivage occidental est une chose, et le rivage oriental une autre, tandis qu'il y a une continuation des rivages, une vraie unité continentale autour de la mer. Venise n'est pas une chose séparée du monde dalmatin: elle en fait partie. Sur la rive balcanique, Narenta, dont on n'a pas pu assez suivre le développement, n'est qu'une Venise slave. Et l'an mille représente le moment où le doge Pierre Orseolo reprend la Dalmatie, comme son domaine naturel, et, en même temps, son titre change: il n'est plus seulement duc de Venise, mais duc des Dalmatins.

Encore une fois, ceci n'est pas une conquête. Dans l'ouvrage, si plein d'idées, de préjugés aussi et d'intérêts nationaux et catholiques aussi, du grand historien allemand Gfrörer, ses „Histoires Byzantines” (*Byzantinische Geschichten*), chez cet homme qui ne pouvait pas être prévenu au point de vue

roman, de l'unité romane des deux rives de l'Adriatique, il y a un passage qui s'accorde absolument avec le résultat de mes propres recherches. Il dit que, au moment où Pierre Orseolo est arrivé à gouverner Zara et les îles voisines, c'était l'unité romaine refaite avec la volonté de ces villes mêmes et avec l'autorisation de l'empereur<sup>1</sup>.

Cette formule résume de la façon la plus claire, et la plus impressionnante ce procès de réfection romane sur les deux rives de la Mer Adriatique.

---

<sup>1</sup> II, p. 13. Cf., du même, *Geschichte Venedigs bis zum Jahre 1048*, Gratz, 1877.

## II.

### LES DÉBUTS DE VENISE ET BYZANCE

---

Venise a été donc, au début, une autonomie romane, une chose qui s'est faite par elle-même d'abord, extrêmement humble, ne devant rien à personne, un territoire abandonné, avec une population délaissée, qui, se trouvant devant de grands dangers, mais devant une mission importante, a cherché à former d'elle-même un groupement qui devait devenir, plus tard, beaucoup plus tard, un État.

Mais ce groupement, qui est une „Romania” du moyen-âge, a dû avoir des rapports, d'un côté avec Byzance, de l'autre avec des formations continentales qui n'étaient pas encore une Italie. Car c'est seulement au moment où l'Italie était capable d'envahir, de dominer, d'assimiler, que Venise est devenue vraiment une chose italienne; avant cela, Venise a été une chose byzantine; ses rapports les plus importants ont été avec Byzance, et il faut se demander d'abord ce que c'est que Byzance.

Byzance représente deux choses: en première ligne un État romain, qui pouvait parler toutes les langues: latin au commencement, grec ensuite, et, si les Bulgares ou les Serbes étaient arrivés à conquérir Constantinople, comme ils l'ont voulu, alors Byzance aurait parlé slavon, comme, plus tard, sous les Sultans ottomans, elle a parlé turc.

Mais, à côté de cette Byzance d'État, il y en a une autre: pas l'État romain d'Orient devenu byzantin, mais une façon de penser et de sentir qui est byzantine, des moeurs qui sont byzantines, des réalisations littéraires, artistiques, qui sont byzantines; une façon d'être byzantine, qui est en perpétuelle évolution.

A certains moments, Byzance contient tels éléments, mais, puisque c'est une synthèse ouverte, à ces éléments peuvent s'en ajouter d'autres,— et c'est pourquoi l'art roumain, par exemple, est byzantin, et il est roumain, avec des éléments gothiques, des éléments de la Renaissance, d'autres, aussi, qui font partie du fond national, étant fournis par la terre elle-même sur laquelle la civilisation byzantine a été transplantée. Mais, au fond, c'est encore Byzance, parce que Byzance ne ferme jamais ses portes. La synthèse déjà réalisée est tellement forte qu'elle peut accepter n'importe quels autres éléments; elle peut se les assimiler pour s'enrichir de ces éléments sans changer de caractère, sans que les lignes principales fussent abandonnées.

Cette façon d'être byzantine a duré, à Venise, pendant très longtemps; elle a dépassé cet an mille auquel nous nous arrêtons. Après le XI-e siècle, il y aura encore, dans une mesure plus grande ou plus restreinte, des façons d'être byzantines à Venise, et même, pour des époques assez ultérieures, si on détache la partie byzantine, Venise reste, par un certain côté, incompréhensible. Pour la compréhension totale de Venise, il faut se rappeler toujours ses origines byzantines d'état et ses origines byzantines de civilisation.

Dans le *Chronicon d'Altinum*, dans cette compilation tardive, comprenant des éléments un peu triturés, auxquels a été ravi tout caractère contemporain, spontané, pittoresque, chronique intéressante moins au point de vue de l'information qu'elle donne, car la meilleure se trouve ailleurs, dans la *Chronique de Jean le Diacre*, il y a à retenir une chose très importante: l'esprit byzantin qui flotte au-dessus de tous ces renseignements, une espèce de conception naïve, populaire, qui est, au fond, romaine dans le sens byzantin. C'est presque du folklore dans la pensée, et, comme Venise commence par du folklore, aujourd'hui même, avec tout ce qu'elle a de brillant, d'inégalable comme splendeurs de l'art et souvenirs d'une grande vie sociale, il y a encore du folklore; c'est une chose très populaire et, en même temps, très solennelle que Venise.

Voici la façon dont cette conception populaire des rapports avec Byzance se présente dans la *Chronicon Altinas*:

„Il y a”, dit le popularisateur des origines vénitiennes, „une habitude de l'Empire, qui est de venir, chaque quatrième ou cinquième année, à Rome et en Italie et de s'installer dans la ville de Milan. S'il arrive qu'il vienne lui-même (l'empereur), nous tous nous nous présenterons en suppliants au pied de son Empire, présentant des éloges et le magnifiant, l'honorant ou nous soumettant à tout ordre de son Empire et nous rendant ses sujets”<sup>1</sup>.

C'est absolument, comme je l'ai déjà dit, le même état d'âme que pour les villes du Danube à l'époque de l'empereur Maurice.

Mettant en parallèle la réponse donnée par telle ville du Bas Danube au général qui commandait les armées de l'empereur et ce qui est contenu dans le *Chronicon Altinas*, on se rend compte combien la méthode que j'ai employée pour élucider les commencements de Venise est indiquée, combien on peut s'informer, lorsque les sources manquent sur les choses de Venise, en employant des renseignements qui concernent une autre „Romania”, une autre organisation populaire, qui se trouve à un autre point de ce qui a été, jadis, la carte de l'Empire romain.

Mais il n'y a pas que cela dans cette chronique. Ailleurs, l'auteur dit:

„Toutes ces villes d'Italie ont été sujettes à la domination et au droit de juger de l'Empire constantinopolitain”<sup>2</sup>.

On répète, encore une fois, cette dépendance absolument nécessaire. L'Italie, ce n'est pas une chose qui existe par elle-même selon la pensée de l'auteur de la chronique, elle est encore une dépendance de l'Empire byzantin. Ce sont des choses qui s'en détachent lentement, mais qui, théoriquement, continuent à lui appartenir.

On s'est bien tourné, jusqu'à cette époque, mais jamais d'une

<sup>1</sup> *Consuetudo illius est Imperii aut quarto aut quinto anno Romam venire et in Ytaliam, in Mediolanum civitatem, sedere. Si hoc est quod et ipse veniet, omnes nos supplicabimus ad pedes Imperii sui, laudantes et magnificantes, honorificantes eum seu subjicientes nos sibi in omni jussione Imperii sui et in omni nos placabiliter facientes sibi.*

<sup>2</sup> *Subditae autem fuerunt in dominatione judicandi totae civitates Italiae constantinopolitano Imperio.*

façon franche et durable, vers l'Occident. Du côté de l'Occident, il n'y a qu'une vague terre; de l'autre côté il y a la mer et, par la mer, le contact avec Byzance. Seulement, lorsque la mer n'appartiendra plus aux Byzantins, incapables d'y envoyer, à un moment de danger, leur flotte, les rapports entre Venise et entre l'Empire byzantin se relâcheront. L'idée néanmoins restera, mais, pour que cette idée fût soutenue dans la réalité des faits, il devait y avoir ce contact par la flotte qui a été, pendant longtemps, la seule dans les eaux de la Méditerranée orientale et dans l'Adriatique.

Il y a aussi un autre moyen de chercher pour constater, dans les vieilles chroniques byzantines, combien fortes étaient les attaches avec Byzance.

D'abord, la façon dont on parle de l'Empire et, ensuite, la connaissance qu'on en a. Comme l'Empire est considéré toujours comme le maître, les grandes formules anciennes restent: on n'abandonne jamais les qualificatifs premiers, ceux qui existaient à l'époque de l'Exarcat. On a la forme latine de ces qualificatifs grecs qu'employait l'Empire. Par exemple, à telle page de la Chronique d'Altinum, l'Empire est le „sacrum romanum constantinopolitanum et gloriosissimum Imperium”, „l'Empire romain de Constantinople, sacré et très glorieux”.

Lorsqu'on parle de Justinien, au XI-e siècle ou au XIII-e siècle, dans la Chronique, on garde encore le titre dû à l'empereur, qui est le maître: c'est Justinien „le très glorieux et auguste”, *Justinianus gloriosissimus augustus*. On ne parle jamais de l'empereur byzantin comme d'un étranger ou bien comme de quelqu'un qu'on a abandonné et qu'on peut donc intituler de n'importe quelle façon. L'intitulation officielle se conserve comme si l'empereur ou son délégué, le vicaire, l'exarque, eût été sur le point de rédiger un acte officiel, où il est nécessaire d'introduire une formule inmanquable.

En ce qui concerne l'intérêt que les chroniques vénitiennes portent aux choses de Byzance, il est évident qu'on pourrait recueillir de nombreuses informations qui se trouvent dans ces chroniques vénitiennes.

On pourrait même essayer, à côté d'une édition complète des chroniqueurs byzantins, un volume contenant les renseignements sur Byzance qui se trouvent dans les chroniques italiennes, dans celles de Venise, dans les chroniques de l'Italie

Méridionale, comme cette chronique anonyme de Florence qui présente la mort de Michel Paléologue, du „Paléologue”, en ajoutant que, comme il a trahi l'Église d'Orient, les „calogèri” (les moines), ne veulent pas l'enterrer et il reste sans sépulture. On pourrait dire que c'est la même chose aussi pour le royaume des Lombards ou pour le royaume franc, pour les choses qui se passent à la Cour de Charlemagne ou sous l'Empire des Carolingiens. Mais, pour ce monde occidental, il y a seulement, ci et là, quelques renseignements, tandis que la Chronique byzantine est continuelle. L'intérêt porte sur ces choses d'Orient, et non pas sur les changements, cependant si importants pour l'histoire universelle, qui se passent du côté occidental.

Les voici qui défilent, tous ces Byzantins, à partir de l'époque de Justinien:

Narsès, c'est le frère du préfet Longin, qui a donné le privilège pour Antioche à l'Impératrice Sophie, sa parente.

Héraclius, c'est celui qui a donné à Venise, avec un privilège impérial, le siège de Saint Marc. Tibère Constantin lui succède.

Anastase a des relations avec les ducs de Venise<sup>1</sup>.

Constantin est remplacé par Irène et, pour Irène, la contemporaine de Charlemagne, la forme byzantine, plus ou moins bonne, est conservée: „*Herenis Augusta*”.

Le nom de Nicéphore est écrit avec une tentative d'employer une orthographe grecque, „*Nicyforus*”<sup>2</sup>.

Michel est battu par les Bulgares et devient moine.

Il est question de Léon et de son fils, Constantin, de la mort de Léon, du règne de Michel, de la fin tragique de ce règne, de Basile et de Constantin. Il est question des guerres avec les Bulgares, et, à Venise, on ne dit pas, comme dans le reste de l'Italie, „*Bulgarus*”, mais bien, à la façon byzantine: „*Vulgarus*”, et alors c'est un „*vulgaricus rex*” que Siméon, le vainqueur des Byzantins; plus loin, il est question d'un „*vul-*

<sup>1</sup> Jean le Diacre, lui aussi écrit: „*temporibus imperatoris Anastasii et Liuprandi, Langobardorum regis*”.

<sup>2</sup> Tirranus, Turchis nomine. — Ces renseignements se retrouvent aussi dans Jean le Diacre, p. 13.



garicum regnum"<sup>1</sup>. On voit la réalité contemporaine jusque dans les sons.

Seulement, ces relations si étroites avec Byzance ont été interrompues, à un certain moment, et, ce moment, il faut le fixer et surtout l'interpréter, parce qu'il est absolument nécessaire, dans une tentative d'élucider ces relations. Car il faut mettre toujours, à côté de l'histoire de Byzance, celle de Venise: aussitôt qu'on voit un changement à Venise, regarder du côté de Byzance.

Ceci, même s'il s'agit d'un changement dans les titres du doge.

Dans un article du *Nuovo Archivio Veneto* (tirage à part), M. Lazzarini a mis ensemble tout ce qu'on peut trouver dans les documents sur ces titres ducaux de Venise, et je crois que cette succession de titres, qu'on prend d'abord, qu'on abandonne ensuite, pour que, après quelques années, on en revienne aux premiers, peut fournir un excellent matériel d'explications pour le développement de l'histoire des Vénitiens à un moment où Venise s'est détachée de Byzance, au moins d'une certaine façon. Elle est arrivée, d'une façon plus claire, à son droit d'élire les doges, nommés auparavant, par l'empereur, qui avait l'exarque sous la main. Autrement, la théorie était d'un côté et la pratique de l'autre: on avait le droit de nommer, mais on ne nommait pas; on signalait seulement à l'empereur une élection, et celui-ci acceptait l'élu, bien qu'il eût peut-être désiré un autre.

Le moment du détachement a été celui de l'iconoclasme. Alors, les relations entre l'Italie, restée fidèle au culte des images, et entre Constantinople, qui les abandonnait, ont été rompues. Seulement, en ce qui concerne Venise, je crois qu'il faut faire une réserve.

Venise ne s'est jamais trop passionnée à ces querelles religieuses; elle les a connues, elle les a employées, elle en a bénéficié; seulement Venise, malgré la splendeur de ses pompes, de ses cérémonies, malgré tout ce qu'elle a gagné par la religion qu'elle a servie et dont elle s'est servie, est restée une chose po-

<sup>1</sup> Voy. Jean le Diacre, p. 23: „vulgarius rex”, „vulgaricum regnum”.

pulairement laïque. La querelle des trois chapitres, au VI-e, puis, au VIII-e et à certains moments du IX-e, la grande querelle entre les adorateurs des images et entre les destructeurs qu'étaient devenus les empereurs de Byzance, fut, pour Venise, avant tout, une question de profit.

Il ne faut pas oublier cette phrase, qui vient de je ne sais où, qu'on a très souvent et trop souvent citée, et dans laquelle il y a un peu de réalité vénitienne: *Siamo Veneziani e poi cristiani*.

Au VIII-e siècle, aussi, on était Vénitien d'abord, puis adorateur des images et ennemi de l'empereur. Mais c'était une contingence très favorable pour se libérer un peu de cette tyrannie byzantine, qui n'était pas trop lourde, étant donné que le centre de l'Empire était si loin, mais que, cependant, l'orgueil en formation des Vénitiens commençait à supporter avec un peu de difficulté.

Seulement, l'iconoclasme ne représente pas la même chose, à travers des dizaines d'années, pendant deux siècles. On dit ordinairement: il y a eu l'iconoclasme, la résipiscence et, après cela, une recrudescence d'iconoclasme pour que, à la fin, on revienne définitivement aux icônes, lorsque les moines avaient été tellement dépouillés de toute influence qu'ils en devenaient tolérables; c'est-à-dire que ce n'est pas la politique impériale qui a abdicqué devant les moines: elle les a transformés.

Seulement, pendant cette querelle qui a immobilisé, sans doute, Byzance, l'empêchant d'avoir une politique extérieure de plus grands succès, il y a eu une diminution de force dans l'action de l'Empire; lorsque l'Empire est revenu, ce n'était plus la même chose.

Avec la déchéance de la flotte byzantine, due aussi à l'invasion des Arabes, bien que les succès réalisés par les Arabes sur mer n'eussent pas été dus aux Arabes, qui sont restés toujours les voyageurs du désert, des conducteurs de caravanes, mais aux éléments syriens qui appartenaient jadis à Byzance et qui étaient maintenant de religion, donc aussi d'action militaire, de politique arabe.

Avec l'occupation par les Arabes d'une partie des îles de la Méditerranée orientale, mais, avant tout, avec cette querelle intérieure, le rapport de force entre Venise et entre l'Em-

pire byzantin avait totalement changé. Auparavant Venise était à la disposition de la flotte impériale; maintenant c'est, très souvent, la politique byzantine qui est à la disposition d'une flotte vénitienne qu'on est arrivé à former. Cette flotte devait bien se former, puisque, n'ayant pas les vaisseaux de l'empereur, il fallait créer ses propres vaisseaux pour assurer la sécurité de la mer. Et, pour un autre but aussi: déjà, à une époque assez lointaine, les yeux des hommes politiques de Venise regardaient du côté de la Dalmatie, qu'on aura bientôt, au commencement du XI-e siècle.

Qu'est-ce qu'on voit, en effet, au moment où l'Empire byzantin, à l'époque du premier Basile, commence une guerre pour regagner la partie la plus byzantine de l'Italie? L'Italie Méridionale, qui, avec ses provinces qui s'appellent Basilicate et Capitanate, montre bien combien profonde a été l'influence exercée par Byzance dans ces régions. A ce moment, en 831, lorsque l'Empire byzantin a besoin de vaisseaux et de soldats en Sicile, on s'adresse à Venise. Alors, Venise n'est plus la débitrice; elle est la créancière de l'Empire. Celui-ci est devenu l'obligé de cette ville qui a appartenu jadis, d'une façon plus complète, plus exclusive à l'empereur.

Et ce n'est pas un phénomène passager. En 842 et 843 il y a des attaques sarrasines. Venise se rend compte de la communauté d'intérêts maritimes, adriatiques, qui existe entre elle et entre l'Empire; elle doit collaborer, à chaque moment, avec l'Empire pour conserver à la chrétienté la Mer Adriatique.

Il ne faut pas oublier que les Sarrasins étaient aussi dans les îles qui se trouvent près de la côte occidentale de l'Italie, qu'il y avait des Sarrasins en Sardaigne et dans les Iles Baléares, que leurs bandes ont paru devant Rome, et des quartiers de Rome ont brûlé, de sorte qu'il a fallu élever des fortifications, représentant presque toute une nouvelle cité, pour pouvoir se défendre contre de nouvelles attaques des Musulmans.

Le IX-e siècle est consacré, avant tout, dans l'histoire de Venise, à cette collaboration perpétuelle avec Byzance: les Vénitiens, qui ont presque devant eux les Arabes, arrivés jusqu'à Ancône <sup>1</sup>, participent à l'expédition de Bari; plus tard,

<sup>1</sup> Jean le Diacre, p. 17.

en 867, il y a une victoire contre les Sarrasins à Tarente; des vaisseaux byzantins s'y trouvent à côté des vaisseaux vénitiens, des *zalandriae*, dit Jean le Diacre, „en grec” (*graeca lingua*), d'après les *chelandia* de l'Empire<sup>1</sup>.

En même temps, pour imposer la nécessité de cette collaboration, on voit, en 872, les Sarrasins de Crète arriver devant Venise, — ce qui ne serait pas arrivé si la flotte byzantine avait été plus forte —, dans les eaux de Brazza, à Grade, la ville patriarcale, qu'il faut défendre.

Jean le Diacre parle d'un „Soudan, prince des Sarrasins”, *Saudan, Sarracenorum princeps*.

Le doge apporte dans cette oeuvre de défense, trente vaisseaux, qui sont à côté des vaisseaux de l'empereur. C'est l'époque où, par cette collaboration, de nouveau les rapports avec Byzance sont devenus plus étroits. On envoie des cloches vénitiennes à l'empereur Basile<sup>2</sup>.

Passons aux titres pour voir combien, par ces titres mêmes la situation du doge, ses attaches avec Byzance sont caractérisées pour les différentes époques.

On a déjà vu que Maurice II, „maître de la milice”, *magister militum*, „consul, duc impérial de la province de Venise”, appartient encore au passé populaire romain, par la définition consulaire et par ce soulignement du fait qu'il est duc; mais il est duc impérial et duc de la province de Venise; il s'intègre donc dans l'histoire de Byzance.

Un peu plus tard, Justinien, un „*imperialis hypathus*” et „humble duc de Venise”<sup>3</sup>.

En 819, le même Justinien, avec Agnello, sont des „ducs par la grâce de Dieu de la province de Venise”<sup>4</sup>.

Voilà le commencement de la liberté: Justinien, qui porte un nom impérial, n'est pas duc par la volonté de l'empereur: il l'est par la grâce de Dieu. L'émancipation commence, mais, à côté, se conserve la nécessité d'affirmer ses liens avec Byzance.

En 829, le même Justinien — encore le nom impérial — s'in-

<sup>1</sup> P. 18. Aussi, p. 24, *gumbasia*, qui doit correspondre à *κρυβάρια*.

<sup>2</sup> P. 21.

<sup>3</sup> *Imperialis hypatus et humilis dux Venetiae*.

<sup>4</sup> *Per divinam gratiam Venecie provincie duces*.

titule encore „hypate impérial et duc de la province de Venise” ou bien, dans sa signature: „Moi, Justinien, hypate impérial et humble duc de la province de Venise”<sup>1</sup>.

Plus tard, Angelo Particiaco, duc de Venise, s'intitule „hypate impérial et duc de Venise”<sup>2</sup>.

Maintenant, on ne dit plus „province de Venise”; il y a „Venise”, seule, et je crois même que la concentration des populations vénitiennes a été faite un peu par la nécessité des choses et beaucoup par la volonté de l'empereur, par l'influence des agents de l'Empire. L'Empire, pressé par les Arabes, consolide où il peut et il aime mieux avoir à sa disposition une chose vraiment consolidée que ces îles isolées, ces centres éparpillés, n'ayant aucune solidité dans l'organisation et dans le développement.

Plus tard, en 840, — or, 840, c'est le moment de la collaboration contre les Arabes, contre les Sarrasins; c'est le moment, où, justement, l'empereur a le plus grand besoin de la flotte vénitienne, — on ose beaucoup plus. Auparavant, le „gloriosissimus”, le „très-glorieux”, c'était l'empereur seul; maintenant, le doge, s'intitule, lui, „gloriosissimus dux”, ἐνδοξότατος titre impérial.

Cependant, comme l'Empire, employant la flotte de Venise, veut récompenser le doge, il lui accorde, en 841, un titre beaucoup plus grand que celui de consul traduit en „hypate”; maintenant, le doge est un „spatharios” de l'Empire<sup>3</sup>; il est „des Vénitiens”, et plus de Venise, conçue comme province, de même que l'empereur n'est pas de „la Romannie”, mais „des Romains”. Un envoyé impérial, un patrice apporte ordinairement les insignes de spathaire<sup>4</sup>, un autre, comme, au commencement du IX-e siècle, Arsaphie, peut les reprendre<sup>5</sup>. Si, quelques années plus tard, en 853, le doge est, tout simplement, un „imperialis consol”. — on voit déjà que la langue romane

<sup>1</sup> Imperialis hypatus et dux Veneciarum provincie; Ego, Justinianus, imperialis hipatus et humilis dux provincie Venecie. — Je suis l'article de M. Vittorio Lazzarini.

<sup>2</sup> Imperialis hipatus et Venetiae dux.

<sup>3</sup> Dux ac spatharius Veneticorum.

<sup>4</sup> Voy. Jean le Diacre, pp. 13, 16-17.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 14.

se forme, au IX-e siècle, à Venise; comme une bouffée d'italianisme passe sur la lagune—, en 879, le doge Orso Particiaco n'est pas seulement „spathaire”, — c'est l'époque de la collaboration devant Bari, et Venise est encore plus nécessaire, — mais un „protospathaire”<sup>1</sup>.

Byzance avait des ressources infinies pour cajoler ceux dont elle avait besoin: seule, l'Autriche, avec son hiérarchie de conseillers, a été aussi habile dans la distribution des titres.

Un peu plus tard, en 880, Orso, le combattant pour la chrétienté, est non seulement un „protospathaire” impérial, mais, en même temps, „divino fretus adjutorio”<sup>2</sup>. Encore une fois le „droit divin”, accordé à un doge pour la première fois lors du secours demandé par les Byzantins en Sicile.

En 900, l'„imperatoris protospatharius”<sup>3</sup> est, en même temps, duc, *Domino protegente*; et ce n'est pas l'empereur seul qui est le patron: il y a, comme en 880, Dieu qui protège le doge. C'est l'époque où envahissent l'Italie les Hongrois païens<sup>4</sup>, qui arrivent jusqu'à Chioggia; le doge Pierre Candiano les repousse.

Puis, en 932, seulement le „gloriosus”<sup>5</sup>. Une autre fois le „munus” de l'empereur est fortement affirmé avant la qualité consulaire et sénatoriale du duc<sup>6</sup>.

En 957, il y aura le „Deo auxiliante”, „l'appui de Dieu”. En 977, comme les successeurs de Basile ont relâché le frein, encore le „gloriosissimus” et, à côté, pour la première fois, ce *dominus* qui ordinairement désigne l'empereur seul<sup>7</sup>.

Cela continuera jusqu'au commencement du XI-e siècle, quand

<sup>1</sup> Voy. aussi, *ibid.*, p. 21.

<sup>2</sup> Suit: „imperialis protospatharius et Veneticorum dux”.

<sup>3</sup> Jean le Diacre, p. 23.

<sup>4</sup> Ungrorum pagana et crudelissima gens; Jean le Diacre, p. 22.

<sup>5</sup> Imperatoris protospatharius et gloriosus Veneticorum dux.

<sup>6</sup> Munere imperiali consul et senator atque dux Veneticorum.— Voy. Jean le Diacre, pp. 23-24.

<sup>7</sup> Aussi „divina gratia dux Venetie”. La notion territoriale réapparaît, mais d'une façon transitoire, car, en 1004, la possession de la Dalmatie s'affirme par le titre de „Dalmaticorum”, puis „Dalmatorum”.

le doge, pour être retenu dans la dépendance impériale, du second Basile, est protosébaste.

On rencontre quelque chose de semblable, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans le développement des pays roumains, surtout de la Valachie, qui se détachait de la Hongrie sous les Angevins. Ceux-ci employaient, pour retenir les princes roumains dans leur dépendance, une distribution de titres pareille. Tel prince de Valachie, à la fin du siècle, était donc duc de Făgăraș en Transylvanie. Et, comme, plus tard, „duc de Făgăraș” paraissait encore trop peu, un groupe de villages près de la ville de Hermannstadt (Sibiu) fournit une annexe à ce titre, qui est complété par celui d’Amlaș, le nom d’un seul village représentant tout ce nouveau groupe rural.

Ces rapports avec Constantinople ne sont montrés nulle part d’une façon plus expressive que dans la dernière partie de la Chronique de Jean le Diacre. Déjà, depuis longtemps, les mœurs byzantines étaient installées, enracinées à Venise. Elles étaient apportées, en partie, par des gens qui venaient de Salonique, devenant des nobles vénitiens, comme les Salviani, par d’autres qui continuaient à porter des noms grecs, comme les Chrysopoulo, ou les Cristoffi, „qui sont de nation grecque”<sup>1</sup>, ou les Candiani, qui viennent de Candie, les Caloprini portant aussi un nom grec, les Morosini, sous lesquels on sent les Maurogènes byzantins.

Il n’y a pas seulement les noms grecs de ces familles, mais aussi des petits noms, des noms de baptême comme Oberlerius; pensons à l’obélisque), Anafestus. Nous avons déjà signalé des noms impériaux: Justinien, Maurice. Il y a même, parmi les patrons des églises, des saints qui viennent de Byzance. On aime à consacrer des églises à Saint Théodore, à Saint Hilaire, à Saint Zacharie; Saint Marc lui-même est un saint d’Orient.

La coutume d’aller à Constantinople se conserve. Le doge s’il le peut, y va pour se faire confirmer. Beatus, qui en revient avec le titre de consul, donné en grec par la chroni-

<sup>1</sup> „Qui sunt nacione Grecorum”, dit le *Chronicon Altinas*.

que. Obelerius, qui y passe une partie de sa vie, Justinien, devenu consul comme fils du doge régnant, et qui, comme prince, refait le voyage, le jeune Agnello, envoyé par son oncle homonyme<sup>1</sup>. Le patriarche Jean connaît le chemin de Byzance. Comme Zara, Constantinople peut être une place d'exil<sup>2</sup>. C'est absolument ce qui arrive avec les princes roumains, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, qui vont à Constantinople, maintenant résidence des Sultans, pour se faire reconnaître par le successeur des empereurs byzantins. On appelait cela „baiser la robe du Sultan": on obtenait un caftan, qui correspondait à la robe de brocart donnée auparavant, avec le titre, par les empereurs byzantins. On défilait à travers les rues de Constantinople, on était honoré à l'église patriarcale, puis on revenait dans le pays.

Dans les pays roumains, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, pour avoir une certaine garantie concernant la politique des princes, il y avait à la Porte des otages. Le prince devait envoyer un fils ou plusieurs pour rester là, à la Cour du Sultan. On observe absolument la même situation à Venise pendant toute cette première époque: c'est le cas du neveu d'Agnello.

Non seulement il y a le voyage de Constantinople, le séjour comme otage dans la capitale, mais on retrouve les habitudes constitutionnelles et les moeurs politiques de Constantinople.

Les doges, comme les empereurs de Byzance, s'associent leur fils ou leurs parents. Ainsi Orso a à ses côtés son fils Jean; un troisième frère, Pierre, est aussi associé; Agnello et Justinien avaient régné en même temps, ainsi que Beatus avec son frère Obelerio et un Valentin<sup>3</sup>. Pierre Candiano gouverne avec son fils homonyme.

La même chose se retrouve dans l'histoire des Roumains, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Mircea, prince de Valachie, s'associe son fils Michel; des princes moldaves, un peu plus tard, font la même chose; Alexandre-le-Bon et son fils Élie, Élie lui-même et son frère Étienne.

<sup>1</sup> Jean le Diacre, pp. 13, 15.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 14.

L'association au trône est une chose romaine, qui vient à Venise par Byzance.

Il y a des révolutions, absolument à la façon de Constantinople, tout aussi cruelles, tout aussi inexorables envers le vaincu. Comme à Byzance, on procède à l'aveuglement des vaincus. Tel fut le cas de l'usurpateur Caroso.

Comme des membres de la famille impériale deviennent, malgré leur jeune âge, des Patriarches, Pierre Candiano impose son fils comme chef de l'Église de Grado. Au XI-e siècle, le doge Jean est tué, de même que, plus tard, Orso. En 976 Pierre Candiano et son fils seront sacrifiés aux querelles de parti.

D'après la coutume byzantine, enfin, qu'on rencontre, du reste, aussi chez les Francs, on se débarrasse des régents incommodes en les jetant dans des couvents. Cela arrive à Pierre Orseolo I-er. Telles femmes des familles duciales finissent leurs vies dans des cellules.

Nous n'avons, malheureusement, qu'un très petit nombre de documents qui nous soient conservés pour cette époque, et ils sont surtout d'ordre privé. Il nous manque les détails sur les cérémonies. Il est bien sûr que ces cérémonies étaient la copie de celles de Constantinople, de la même façon que les princes roumains ont copié d'abord les mêmes cérémonies et, plus tard, lorsque Constantinople a été turque, jusqu'à la fin du XVIII-e siècle, ils ont présenté la copie de tout le cérémonial adopté par les Sultans.

Enfin la monnaie vénitienne présente, comme celle de Raguse aussi, l'invocation du Christ en lettres grecques ou demi-grecques („Hpe” pour „Christe”) <sup>1</sup>. Et jusqu'après l'an mille, comme dans tel acte de Chioggia daté de 1031, les actes publics sont datés d'après l'année de règne des empereurs d'Orient <sup>2</sup>.

Mais à la fin de la Chronique de Jean le Diacre on a un épisode pittoresque de la vie de Venise avant l'an 1000. Il parle beaucoup plus que n'importe quelle exposition théorique pour ces rapports, si étroits, entre la grande ville de l'Adriatique,

<sup>1</sup> Molmenti, *Vita privata*, I, p. 248.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 505, 510.

qui devait devenir italienne, et entre Byzance, qui ne l'a jamais abandonnée, puisqu'elle servait, de façon si essentielle, ses intérêts et flattait d'une façon si agréable son orgueil.

Le fils du doge Pierre Orseolo, du premier grand souverain de Venise, Jean, s'en va à Constantinople pour épouser la fille d'un „très noble patrice, du nom d'Argyropoulo, laquelle était d'origine impériale"<sup>1</sup>.

Le mariage est célébré à la façon byzantine: on couronne les fiancés: le diadème d'or est employé pour cette occasion. Les cérémonies durent trois jours au palais, coutume orientale qui a été longuement conservée dans tous les pays de l'Est européen.

Lorsque la jeune princesse part, on lui donnera, — ce qui se conserve, encore une fois, dans les mêmes pays—, sa dot (*sponsalis dos*).

Après l'expédition contre les Bulgares, le gendre d'Argyropoulo est créé patrice. Les parents pleurent au moment de la séparation. En chemin, le couple accueille de la part de tous les officiers byzantins des hommages. Jean arrive à Venise avec la *domna Maria*, la duchesse grecque", *graeca ductrix (sic)*.

Après la naissance d'un fils qui s'appellera, „d'après le nom de l'oncle impérial"<sup>2</sup>, Basile, ils meurent tous les deux, de la peste, à Venise.

Il y a donc, encore vers l'an mille, entre Vénitiens et Byzantins, unité de traditions et nécessité d'action solidaire.



<sup>1</sup> Cujusdam nobilissimi patricii filiam, Argiropoli nomine, imperiali editam sterpe; p. 36.

<sup>2</sup> Avunculi imperatoris nomen.

### III

#### VENISE ET L'ITALIE

Comme pour Byzance aussi, il faut distinguer, à ce qu'il semble, deux choses tout à fait différentes: d'un côté, l'État italien et, de l'autre, l'italianité, l'esprit italien. En ce qui concerne l'État italien, on peut dire qu'il a été plutôt contre Venise, dans sa forme première, barbare, donnée par les invasions. Et, naturellement, Venise aussi a été contre cet État italien qui ne correspondait guère ni à ses souvenirs, ni à ses intérêts, ni à ses tendances d'avenir.

On s'imagine trop souvent que, puisque l'Italie existe, elle a toujours existé, quitte qu'à une certaine époque elle eût été abandonnée pour réapparaître plus tard.

D'abord, il faut voir quels ont été les rapports entre Venise et cet État italien, qui n'était rien moins que national, et ensuite il faut montrer comment, après la longue lutte contre l'État italien qui n'était pas de nationalité italienne, il y a eu cette conquête de Venise par l'italianité, par une vie populaire morale qui s'est formée parfois même contre cette forme politique de l'Italie.

Il est intéressant de voir comment on est arrivé à passer de Rome à l'Italie, de la conception romaine à la nation italienne. On croit trop souvent que l'une représente presque la même chose que l'autre, alors que la notion de l'Italie n'a pu paraître qu'au moment où la notion de Rome s'est obscurcie. Celle-ci était si vaste, d'un caractère si largement international, universel, pendant les derniers temps, qu'il n'y avait pas de possibilité d'Italie. L'Italie n'a paru comme notion vivante, comme élément envahissant les formations locales, qu'au moment même

où Rome n'était plus fidèle à ses traditions. A savoir au moment même où, par un décret d'empereur, qui n'a pas été conservé, mais qui a dû exister puisqu'on en voit les conséquences, l'Italie, considérée désormais en tant qu'unité administrative a été confiée à une catégorie déterminée de barbares.

Odoacre était roi, mais pour les siens, pour ses guerriers; jamais il n'a été roi de l'Italie. Et, cependant, on peut dire que l'Italie s'est formée un peu à cause de la présence d'Odoacre comme élément gouvernant, comme élément politique, ayant le droit de diriger l'Italie grâce à un privilège accordé par l'empereur d'Orient, lorsque Romulus Augustule a quitté le trône, —et il l'a fait, sans doute, d'assez bonne grâce, se rendant compte de l'impossibilité de son règne—, et qu'Odoacre, chef barbare des unités les plus modestes, qui ne peut être comparé aux grands rois barbares, a été reconnu par l'empereur d'Orient comme chef de l'Italie.

Il ne faut pas s'imaginer que cette royauté d'Odoacre sera continuée par la grande royauté de Théodoric, figure illustre du commencement du moyen-âge, mais qu'on a souvent mal interprétée. Il ne faut pas croire qu'il y eut alors une solution de continuité au point de vue du droit. Odoacre était le représentant de l'empereur d'Orient, c'est-à-dire, au point de vue de la théorie de l'Empire romain, qui a toujours été, au point de vue théorique, d'une unité absolue. Il pouvait arriver que, pour des raisons locales, pour des motifs militaires, la défense de l'Empire eût été confiée à deux chefs: d'une part, l'empereur de Constantinople, qui était la Rome nouvelle, d'autre part, l'empereur de la Rome ancienne; mais au point de vue idéal on ne pouvait pas créer de séparation.

Au moment où Odoacre est devenu chef de l'Italie, on a tout simplement fait ceci: au lieu d'avoir dans l'ancienne Rome un empereur, on y a rétabli l'autorité idéale du seul empereur résidant à Constantinople, et cette autorité idéale était représentée par le chef barbare, lequel, conservant son autorité sur ses guerriers, n'était pas roi pour les Romains, d'autant moins pour la terre italienne, qui restait romaine.

Lorsque Odoacre a été écarté, pour quelque chose de mieux, de plus authentique, de plus légitime, il y a eu en Italie le second vicariat d'Empire, celui de Théodoric. Odoacre était le

chef barbare qui s'était installé et la Rome légitime, c'est-à-dire la Rome de Constantinople, l'avait reconnu; mais Théodoric est autre chose. Odoacre n'avait pas été envoyé par l'Empereur; il était en Italie lorsqu'il a pris le pouvoir, il n'avait pas consulté l'empereur pour cette prise de pouvoir, à laquelle celui-ci ne pouvait pas refuser son acquiescement. Seulement pour ceux qui s'installent de la façon dont s'était installé Odoacre, il y a toujours, au-delà de la reconnaissance momentanée, une possibilité de révision qui n'attend que certaines circonstances pour se manifester. Les conditions ayant changé complètement, l'empereur d'Orient a eu la possibilité de décréter cette révision et il a envoyé à sa place Théodoric, qui était un chef d'Ostrogoths, établis sur le Danube. Théodoric aussi est roi pour les siens seulement, comme il l'avait déjà été dans la péninsule des Balkans.

En outre, Théodoric, que Constantinople envoyait en Italie pour remplacer Odoacre, lui laissant le soin de combattre et de vaincre s'il en était capable, était un Romain d'esprit. Odoacre, lui, n'avait eu aucune attache avec la civilisation romaine: peut-être était-ce un homme né et élevé dans les camps, bien qu'ayant certaines accoutumances de la vie romaine et partageant cette conception générale du caractère sacré de Rome, car les barbares ont toujours respecté Rome, et leur plus grande ambition a été d'être acceptés par elle, d'être obéis par les Romains, d'entrer d'une façon légitime dans ce monde romain.

Théodoric, envoyé de Constantinople, qui à ce moment, fin du V<sup>e</sup> siècle, était encore une chose romaine, une chose latine — point absolument nécessaire, car c'est le premier fondement de ce qui viendra — n'était pas, lorsqu'il arriva en Italie, un Germain, un Goth. Il l'était bien par son sang, par les droits dynastiques qui lui étaient revenus, il l'était par la force militaire qu'il commandait et qui le commandait, mais au point de vue de sa formation intellectuelle, de toute son éducation, de toutes ses tendances, c'était un Romain. Et pas un Romain à la façon byzantine, grecque, mais un Romain latin, ayant suivi les écoles de Constantinople.

Avec toute une initiation romaine, il vient en Italie pour régir les Romains d'après les lois romaines, conservant en-

vers les siens seuls les mêmes droits qu'avaient eus son père et tous ses prédécesseurs.

Des témoignages contemporains montrent de la façon la plus éloquente quel était le caractère de la domination de Théodoric. Il peut entrer, si l'on veut, dans la série des rois germaniques, seulement son règne n'est pas un chapitre des invasions, mais la continuation de la chose romaine. Ce n'est pas lui qui gagnait quelque chose sur Rome; il avait été conquis, lui-même, par Rome; lui et toute son armée étaient maintenant une conquête de Rome.

Mais, comme je l'avais déjà dit, puisqu'on lui avait confié l'Italie seule, celle-ci se détachait au point de vue administratif par le fait de ce vicariat confié au roi goth.

J'irai plus loin. On sait qu'après la fin de ce royaume goth en Italie, il y a eu l'exarcat, c'est-à-dire que l'empereur de Constantinople a délégué un exarque. Or, on peut dire que Théodoric lui-même avait été le précurseur des exarques. La différence entre un exarque et Théodoric réside en ceci: l'exarque n'a que les troupes que lui a confiées l'empereur, il n'a pas ses troupes à lui, il n'a pas de droit personnel sur ses soldats, tandis que Théodoric a une armée qui lui appartient. Du reste, on le sait, à l'époque où Justinien a regagné l'Italie, le conquérant, Bélisaire, était un général de Justinien; or l'armée de Bélisaire n'était pas l'armée de Justinien, mais son armée à lui, qui lui obéissait au même titre que les grandes compagnies du XIV<sup>e</sup> siècle à Bertrand Duguesclin. C'étaient des soldats qu'il entretenait lui, qui dépendaient de sa personne. Et en voici une des conséquences.

Au moment où les Goths ont été attaqués par Justinien, ils ont objecté que Théodoric n'était pas venu par violence, mais par ordre de Zénon. Procope le dit de la façon la plus claire.

Théodoric est donc bien un délégué de l'Empereur, ayant une mission officielle à remplir. Or, dans l'Anonyme de Valois, lorsque Théodoric meurt, il y a cette mention: „que les Goths n'ont pas attendu l'ordre du prince”. Donc, la succession de Théodoric ne pouvait pas être réglée comme celle d'un roi barbare, mais, par un ordre de l'empereur, il fallait renouveler ce que depuis la guerre nous appelons: un mandat. Théo-

doric était un chef de l'Italie ayant un mandat de l'empereur d'Orient. Or, Théodoric mort, comme cette chose était personnelle, l'Italie n'ayant pas été donnée aux Goths, mais au pupile, au courtisan de l'Empereur, à l'élève des écoles de Constantinople, la question se posait à nouveau. Les empereurs auraient pu envoyer n'importe qui: un Vandale, un Hun, dans les mêmes conditions. C'est, en somme, un pacte établi entre deux personnes: Zénon, empereur romain, délègue à Théodoric, roi des Goths, le droit d'administrer l'Italie, qui commence à avoir une individualité territoriale du fait de ce mandat. Théodoric mort, il faut demander à Constantinople si son successeur doit être nommé ou non, et, si l'empereur romain meurt, il faut demander à son successeur, s'il confirme Théodoric. Autrement, notre source le dit, il y a une: „praesumptio regni”.

Or, Venise, telle qu'elle se trouvait et qu'on pouvait la concevoir à cette époque, ne pouvait faire qu'une chose. Elle ne pouvait pas refuser le roi venu avec un mandat de l'empereur. Venise étant une chose d'Empire, elle a dû dès le commencement, accepter Odoacre et Théodoric. Elle restait impériale comme auparavant. Mais, l'Empire étant représenté par le roi des Hérules, Odoacre, ou par le roi des Goths, Théodoric, en les acceptant on restait fidèle à la force impériale dont rien ne pouvait détacher Venise.

Toutefois, maintenant il y avait une Italie, et cette Italie qui existait conservait Venise à cause de ce droit imprescriptible de l'empereur. Une sorte de bail existait entre l'Empire et Théodoric; au moment où Justinien n'attaque pas les successeurs de Théodoric, mais les destitue l'un après l'autre, ce bail est rompu par le propriétaire, qui déclare vouloir reprendre possession d'un territoire qui a toujours été sa propriété.

Il ne faut donc pas dire: la conquête de Justinien, mais: le retour de l'Empire en Italie.

Lorsque Procope parle de ces guerres de Justinien contre les Goths, il reconnaît que Venise appartenait aux Goths, qu'elle restait une ville gothe. Après cela il y a eu le gouvernement direct de l'empereur, la *lex romana* seule, ainsi que le dit la Chro-

nique d'Altinum<sup>1</sup>, alors que tout ce qui est auparavant est le gouvernement indirect. L'Italie rentre dans l'unité du monde romain. Seulement, comme il y a un exarque, comme il y a une population qui est habituée à être gouvernée d'une façon séparée, cette tradition n'a pas encore disparu. Il y a seulement un rapport plus étroit avec les autres provinces de l'Empire, l'Italie restant la province qu'elle avait été dès la fin du V-e siècle.

Après quelques dizaines d'années, l'exarcat est remplacé par la domination des Lombards. Quel est le caractère de cette domination? Et quelle a été l'attitude de Venise à l'égard des rois lombards?

La tradition suppose un acte de trahison de la part de Narsès, qui, pour des raisons personnelles, à cause d'une querelle avec l'impératrice, aurait appelé les Lombards. La trahison n'est pas impossible: il y en a eu de nombreux cas, comme celui de Boniface, qui appela les Vandales et auquel ceux-ci doivent leur installation dans le Nord de l'Afrique. Mais il me paraît qu'étant donné le passé de Narsès et tenant compte des intérêts qu'il pouvait avoir, la légende doit être rejetée.

Il y a une autre possibilité qui expliquerait beaucoup mieux le phénomène de l'établissement des Lombards en Italie. Au bout d'un certain temps, l'Empire s'est rendu compte de l'impossibilité d'administrer directement l'Italie et il a pensé refaire ce qui avait déjà été fait au moment où Théodoric avait eu son mandat. Il a donné donc un mandat *secret* aux Lombards, et ils se sont établis, par suite de cette entente avec l'empereur, qui, en ce moment, se trouvait retenu ailleurs et, malgré son désir de conserver cette province italienne, n'était pas en mesure de le faire. C'est seulement plus tard qu'on s'est aperçu de ce que les Lombards voulaient, de sorte que, s'il y a eu conflit entre eux et l'Empire, ce n'est qu'au moment où ceux-là entendent établir un État leur appartenant en propre. Car jamais la conduite d'un roi lombard n'a été à l'égard de l'Em-

<sup>1</sup> Tempore quo Justinianus Augustus romanum feliciter regebat imperium, in Italia Totila, Gothorum regem, superavit legemque romanam constituit.

pire la même que celle de Théodoric. A chaque instant, Théodoric suit la direction de Constantinople: il se soumet, par exemple, à l'obligation de la monnaie qui portait d'un côté l'effigie du roi et, de l'autre, celle de l'Empereur. Les Lombards, eux, se détachent, aussitôt, de l'Empire<sup>1</sup>.

Par conséquent, la situation de Venise à l'égard des Lombards ne peut pas être la même qu'à l'égard de Théodoric.

Théodoric, c'est l'ombre de l'Empereur; les Lombards sont, à partir d'un certain moment, les rebelles contre l'empereur. Et Venise a été et devait être, à cause de ses intérêts et de ses traditions à travers les siècles, liée à Byzance. Sitôt cet antagonisme produit entre le roi lombard et l'empereur, il n'y avait pour les „maîtres de la milice” ou pour les ducs de Venise aucun choix: ils allaient nettement du côté de l'empereur. S'il y avait possibilité pour tel patriarche, pour le patriarche d'Aquilée, par exemple, de s'entendre avec le roi lombard, puisqu'il n'avait qu'une situation d'évêque, de chef de diocèse à l'égard du maître territorial le plus rapproché, pour Venise — et j'entends l'ensemble des îles et des points du continent qui sont reliés à cette ville— ce n'était pas la même chose.

Donc Venise a été sujette aux expéditions dévastatrices, aux raids de punition de la part des rois lombards. Pendant tout le VII-ème siècle, on observe ces poussées des Lombards tendant à s'annexer Venise. On comprend le grand avantage qu'ils auraient eu à la posséder: l'ayant, ils étaient maîtres d'une flotte, ils dominaient le Nord de l'Adriatique. Qui sait quelles auraient été les ambitions du roi lombard à la tête d'une puissance maritime qui, jusqu'alors, lui manquait! Et puis, à cette époque, Venise représentait une grande force au point de vue économique.

Or, sans même tenir compte de ses rapports théoriques avec Byzance, parce que Venise n'avait aucun intérêt sur la terre ferme italienne, elle s'est opposée au roi lombard. Il n'y a eu qu'elle et Rome, la Rome du Pape,— pour des motifs semblables—, qui se soient opposées à tous les envahissements de la royauté lombarde.

<sup>1</sup> Des monnaies de rois barbares établis en Italie aussi dans le bon manuel de M. Niccolò Rodolico, *Il medio-evo barbarico (secoli V-X)*, Bologne, s. a.

Les premiers actes d'inimitié des rois lombards à l'égard de Venise ont lieu en 602. Une seconde poussée se produit de 636 à 640: Aquilée est pillée. On voit bien l'acharnement du roi qui représente actuellement la terre italienne, c'est-à-dire, à sa façon germanique, l'Italie, l'envie féroce qu'il a de posséder ce groupement vénitien qui lui aurait créé une autre situation en Italie.

Si, un peu plus tard, de 663 à 667, les Lombards pillent une autre partie du groupe vénitien, au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle cependant, ils accordent à Venise une situation qu'ils lui avaient refusée jusque-là.

Les rois lombards ont fini par reconnaître Venise. En 713-716 on a le premier traité conclu avec le „magister militum”, qui régissait plus que Venise et qui s'appelait Marcellus, et avec le doge Paulutius ou Paoluccio. Ce traité est la première reconnaissance de la part de cette royauté italienne barbare, usurpatrice d'une Venise qui a le droit de vivre par elle-même et pour ses propres buts.

C'est un acte de la plus grande importance. Plus tard, en 751, Aïstolphe, roi des Lombards, qui a conquis Ravenne, conclut le second traité entre la royauté continentale italienne et cette Civitas Nova, qui représente une des premières organisations des Venises.

Seulement, s'il y a une différence entre le régime de Théodoric envers Venise et le régime des Lombards envers la même, un autre changement devait intervenir aussitôt, changement dû à la présence des Francs en Italie. Dès que Charlemagne a été le successeur des rois lombards, la situation de Venise est tout autre<sup>1</sup>.

D'abord, il faut remarquer une chose qu'on ne reconnaît pas assez. On considère Charlemagne comme étant toujours fidèle

---

<sup>1</sup> Voy. l'intéressante confusion de la Chronique d'Altinum concernant le „Grec” Pépin: „Iste constituit romanum et constantinopolitanum imperium de romana apostolica sede coronam recipere, ut consuetudo erat constantinopolitanis imperatoribus in mediolanensem civitatem venire et ibi sedere in tertium aut quintum annum. Subditae autem fuerunt in dominatione iudicandi totae civitates Italiae constantinopolitano imperio.

à lui-même, incorporant du commencement à la fin la même situation politique. Or, ce n'est pas le cas. Charlemagne reste toujours le même roi franc; cependant, lorsqu'il vient en Italie, lorsqu'il occupe la partie qui, jusque-là, avait été le patrimoine des Lombards, il devient le successeur des rois de cette nation, et c'est à ce titre, parce qu'il gouverne de la même manière et dans les mêmes conditions que ces prédécesseurs, parce qu'il n'est que le continuateur de Didier, que les Lombards l'acceptent. A tous les égards, son gouvernement ne change rien à la situation qu'avait eue avant lui la royauté lombarde.

Puis Charlemagne est couronné à Rome: il devient empereur pour tout le monde romain, pas pour l'Occident, et c'est pourquoi Byzance ne l'a jamais reconnu. Si on se prévaut de telles déclarations faites à la fin de son règne par des envoyés byzantins qui l'auraient intitulé *basileus*, c'est-à-dire empereur, il faut tenir compte aussi de certaines choses qui diminuent de beaucoup l'importance de ce fait, si jamais ce fait a existé.

D'abord, pour que l'empire d'Orient reconnaisse Charlemagne, il aurait fallu une lettre de l'empereur lui donnant ce titre de „basileus”. Il est possible que des ambassadeurs, voulant se faire bien valoir par le roi franc, aient employé ce terme dans leurs compliments, mais cela les regarde seuls: n'étant pas délégués pour cela, ils ne pouvaient accorder à Charlemagne ce titre officiel. Puis l'Empire n'est pas une chose qu'on puisse partager. Le partager c'est abdiquer à son essence. L'empereur qui ferait cela perdrait sa qualité idéale d'empereur. J'ai relevé ailleurs<sup>1</sup> que, lorsqu'il s'agit de Charlemagne, la chronique byzantine dit: „Charles qui a été fait empereur par le Pape”. Ce qui signifie que sa légitimité regarde le Pape qui l'a créée, le Pape qui n'en avait pas le droit, car jamais Byzance n'a reconnu au Pape le droit de faire un empereur. Parler de cette façon, c'est laisser sentir qu'il n'était pas empereur, mais usurpateur.

Ce n'était pas, du reste, la première fois que l'Italie avait essayé de créer un empereur. Un passage de Procope est très explicite sur ce point. Beaucoup d'Italiens de l'époque étaient

<sup>1</sup> Iorga, *Orient et Occident au moyen-âge*.



avec les Goths, mais beaucoup d'autres étaient avec Bélisaire, — non pas avec l'Empire, mais avec Bélisaire personnellement, et Procope dit qu'on voulait faire de Bélisaire un roi d'Italie.

Plus tard, pendant la querelle des iconoclastes, le témoignage contemporain du „Liber Pontificalis” montre que l'Italie avait créé un „antarte”, un empereur de concurrence qui devait aller à Constantinople pour s'emparer de la résidence actuelle de l'Empire<sup>1</sup>. De sorte que Charlemagne n'est pas au commencement d'un développement, mais au bout de ce développement. La population en révolte contre l'Empire pour imposer sa volonté aux empereurs grécisés de l'Orient a été le préparateur de l'Empire de Charlemagne.

Pour Venise, la situation aurait été tout autre, si Charlemagne avait été fait empereur d'Occident, reconnu comme tel par l'empereur d'Orient. Elle aurait pu donc accepter Charlemagne de bonne grâce, sans y être forcée. Or, les rapports entre l'Empire carolingien et Venise, analysés de façon si minutieuse par Gfrörer<sup>2</sup>, montrent tout autre chose. Ce n'est pas Venise qui veut Charlemagne, c'est Charlemagne, son fils Pépin et leurs successeurs qui s'imposent à Venise. Seulement ils cherchent à s'imposer à cette ville avec des moyens de beaucoup supérieurs à ceux des rois lombards.

En 803 déjà les Carolingiens sont installés. Charlemagne lui-même gagne d'abord le patriarche Fortunatus, lequel est nécessairement en rapport avec l'empereur créé par le Pape. C'est une alliance catholique, tandis que, de l'autre côté, il y a l'orthodoxie byzantine que Venise tolérait. C'est par la voix des évêques que la pénétration carolingienne s'introduit d'abord. Puis vient l'invasion du territoire. Les Francs pénètrent jusqu'à Mestre, le point du continent qui mène aux lagunes. Une révolte de la population arrête l'invasion.

Quelques mois plus tard, en 805, a lieu la soumission du doge, en même temps que celle de la Dalmatie entière, pendant longtemps disputée entre l'Empire d'Orient et ce qu'on a appelé l'Empire carolingien. Le duc de Zara, Paul, et un évê-

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Voy. les deux ouvrages, cités plus haut, de Gfrörer.

que de Dalmatie, Donat, se présentent en même temps que les chefs de Venise pour faire leur acte de soumission envers Charlemagne<sup>1</sup>.

On voit encore une fois la solidarité de la région romane autonome sur les deux rivages de l'Adriatique.

En 806, lorsqu'il s'agit de partager les possessions de Charlemagne, Venise est attribuée au roi Pépin, lequel se considère comme maître légitime de ce territoire. Mais, quelques mois plus tard, en 807, cette usurpation — usurpation au vrai sens du mot — de Charlemagne, qui représente la force italienne, barbare, germanique, derrière Venise, cesse lorsque la flotte byzantine, contre laquelle les Carolingiens n'ont jamais eu la possibilité d'opposer une force maritime quelconque, paraît pour réclamer ses droits. Il y a une série de combats, qui durent de 807 jusqu'en 809, entre les Carolingiens et l'amiral byzantin Nicétas.

L'amiral appuie le doge fidèle Obelerio, tout en prenant la précaution d'envoyer à Constantinople Beatus, le frère de celui-ci, l'évêque Christophe et le tribun Félix. Lorsque cette famille ducale deviendra suspecte, Obelerio sera envoyé par Arsaphe, le délégué impérial, à Constantinople, son frère à Zara<sup>2</sup>. Le doge Justinien, puis d'autres resteront sujets loyaux de l'Empire, et Venise en sera récompensée. Dès 810, Pépin, pour se venger de l'abandon de la royauté franque par les Vénitiens, brûle Malamocco; c'était faire la même chose que les Lombards lorsqu'ils brûlaient Oderzo et Antino.

Lorsque Venise finit par reconnaître les droits de la royauté italienne, qui est maintenant franque, elle le fait pour se soumettre aux injonctions de Byzance. En 812, il y a la paix entre les Francs et les Byzantins, et dorénavant dans toute la succession des chefs francs de l'Italie on trouvera cette mention: que les privilèges confirmés correspondent au pacte conclu par Charlemagne avec les „Grecs”. Quels que soient les détails de la politique vénitienne, la nécessité des doges de s'appuyer, comme pendant la révolte de Caroso, sur les puissants voisins de Terre Ferme; ou des visites comme celle du

<sup>1</sup> Annales franques.

<sup>2</sup> Jean le Diacre, pp. 14-15.

roi Louis II et de la reine Ingeberge en 856, la base des accords entre Venise et la royauté italienne sera donc pendant longtemps le traité de 812. Il ne faut pas hésiter autour d'un témoignage formel, d'une affirmation de droit inébranlable, mais l'accepter telle qu'elle est. Venise, se sentant byzantine, après avoir accueilli Nicétas, après l'avoir soutenu contre les Carolingiens, considérés comme des Lombards, comme des ennemis, accepte certains droits de l'Empire parce que c'est Byzance qui le lui impose.

Après cette date, il y a toute une série de privilèges qui montrent quels sont les vrais rapports entre Venise et les représentants de la royauté germanique<sup>1</sup>. Il y a aussi des pactes conclus entre Venise et les agents en sous-ordre de cette royauté établie, les seigneurs territoriaux qui se trouvent dans les environs de Venise et qui gouvernent ces territoires en tant que délégués par le roi d'Italie.

Ainsi, en 933 un traité est conclu avec le marquis d'Istrie, qui avait commis une usurpation et des actes de violence, et avec le patriarche Marc de Grado, qui était le négociateur. Plus tard, en 976, une paix est conclue avec la ville de Justinopolis, qui est devenue Capo d'Istria. Ces ententes entre voisins doivent être placées au milieu des grandes relations officielles, des conventions de premier rang entre les rois d'Italie, eux-mêmes successeurs des Carolingiens, et Venise.

Quels sont donc ces rapports entre Lothaire, Charles le Gros et les rois d'Italie, qui ont succédé aux Carolingiens? Le pacte conclu avec Lothaire, en 840, n'est pas un traité au vrai sens du mot<sup>2</sup>. Venise est maintenant comme une communauté libre: elle a une administration qui se renouvelle d'elle-même, confirmée par l'Empereur de Byzance. On trouve dans cet acte des obligations, mais elles sont toutes du côté de l'empereur byzantin<sup>3</sup>. Sur la base du traité de 812, Lothaire s'attribue des droits sur Venise et ne lui accorde rien qu'un privilège,

<sup>1</sup> Sous Louis le Débonnaire on emploie la monnaie impériale avec l'inscription *Venezia*; Molmenti, *Vita Privata*, I, p. 246.

<sup>2</sup> Ces traités ont été plusieurs fois publiés; aussi dans l'Appendice d'un des volumes de Romanin.

<sup>3</sup> Voy. Tafel et Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Vienne 1856.

un long privilège confus, dont voici le contenu: Lothaire représente un groupe de villes voisines de Venise qu'il dirige au même titre que les seigneurs territoriaux voisins; en face de Lothaire il y a Venise, le *populus Veneticorum*, composé des habitants de Brondolo, de Torcello, de Burano, de la Civitas Nova, de Caorle, de Grade et d'un certain nombre d'autres localités, disparues. L'empereur accorde donc des privilèges aux évêques, aux primats, aux „princes” et au „peuple” et à tout ce qui appartient au duché de Venise. Des points de détail sont fixés concernant les fuyards, les pirates, les tarifs, les courriers, les jugements mixtes, les meurtres, les églises, le droit de pêche, les transports, les co-jurateurs, et, quant à la frontière, on dit: Elle restera celle qui a été fixée sous le règne de Liutprand.

Donc, dans les prescriptions de Venise à l'égard de la puissance continentale, il y a deux bases: la frontière est celle des rois lombards, la situation politique celle contenue dans le traité de 812 entre Charlemagne et les Grecs.

Voici quelle est la base politique de Venise au IX-e siècle. Ensuite il y a eu des rois d'Italie, un Rodolphe, un Hugues, un Guy<sup>1</sup>, qui se sont bornés à confirmer les privilèges carolingiens, lesquels, à leur tour, s'appuyaient sur les pactes conclus par les rois lombards. La royauté italienne, par le mariage d'Adélaïde avec Othon 1-er d'Allemagne, a donné à la nouvelle royauté allemande des droits qu'elle ne pouvait pas avoir autrement: ce n'est pas l'Allemagne qui a gagné l'Italie sous Othon 1-er: l'Italie appartient à Adélaïde; Othon n'était pas un prince consort, mais beaucoup de personnes en Italie concevaient la chose un peu de cette façon. Plus tard, Othon II et Othon III en agirent envers Venise exactement de la même façon qu'Othon I-er, sauf qu'ils s'octroieront le droit d'employer la lagune, d'où viennent des prescriptions concernant la rive, les *flumina*, la lagune.

Mais, maintenant que la royauté d'Italie est représentée par les Allemands, elle tend à quelque chose de plus grand: l'ac-

<sup>1</sup> Sur les rapports de Venise avec cet „empereur” italien, Jean le Diacre, p. 24.

cès à la Mer Adriatique. Après Othon III, qui se considérait comme un empereur universel, ayant des droits sur Byzance, — il était fils d'une princesse byzantine, — des rois d'Allemagne descendent en Italie pour se faire couronner de la couronne des rois lombards et ils vont plus loin, à Rome, pour se faire couronner empereurs romains. Mais leurs attaches avec l'Italie ne sont plus les mêmes que celles des Carolingiens et des rois indigènes qui les ont continués.

L'Italie commence à se former au XI-e siècle. Elle se forme autour du Pape, mais pas pour le Pape; elle se forme par l'autonomie des cités lombardes, et aussi au-delà de ces cités lombardes. Elle aura théoriquement un roi, le roi des Deux-Siciles, qui se conçoit roi d'Italie. Seulement ce nouveau roi est établi au Sud, sa domination et sa puissance sont à Naples, ses tendances, du côté des les Ioniennes, de Durazzo, de l'Albanie; il veut pénétrer jusqu'à Constantinople, sur laquelle il croit avoir des droits. Le Nord, que les Byzantins continuent à appeler la Lombardie, sera considéré comme une chose détachée de l'Empire, perdue pour toujours. Alors, ce Nord italien commence à représenter autre chose que le droit byzantin, autre chose que l'envahissement germanique: la population indigène elle-même, ce groupe de „Romanies”, des campagnes et des villes, qui, en se mêlant, constitueront la nationalité italienne.

J'ai relevé ailleurs ce fait que, dans la géographie historique, la notion de l'Italie réapparaît pour la première fois au XI-e siècle. A partir de ce moment, on en parle à chaque moment. Elle s'impose avec tout son territoire et tous ses souvenirs, et surtout avec l'originalité d'une race admirable.

Par-dessus l'Italie barbare, une Italie nouvelle se forme et celle-ci réclame, au point de vue du sang et de la langue, d'une nouvelle civilisation, des nouvelles aspirations politiques, Venise.

Dès ce moment Venise ne pourra jamais être séparée de l'unité morale italienne, à laquelle elle appartenait par ses traditions les plus lointaines et les plus solides.



## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page.</u>
I. Les Venises populaires . . . . .	3
II. Les débuts de Venise et Byzance . . . . .	71
III. Venise et l'Italie . . . . .	33

831/25

1

Imprimerie  
„Datina Românească“  
Vălenii-de-Munte  
(Roumanie)

VERIFICAT  
1987

831/25